

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCE & MANUFACTURES.

Ingrès et public, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, à l'enseigne des rues de Chartres et de Louis.

No. 196.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 10 JUILLET 1830.

Vol. III

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours; le prix de l'abonnement est d'un AN par mois, payable à la fin de chaque mois. On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semaine d'avance.

## LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES CATHOLICOES 1<sup>re</sup> CLASSE

4 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " "	3,000	3,000
1 " "	1,800	1,800
1 " "	1,400	1,400
1 " "	1,200	1,200
1 " "	1,000	1,000
6 " "	300	3,000
6 " "	300	1,800
6 " "	300	1,200
156 " "	50	7,800
153 " "	30	4,590
624 " "	8	4,992
7800 " "	1	31,200

5,760 Lots \$73,080

15,600 BILLETS blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur 30. 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restent au nombre de 15,600, n'ayant aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de la loterie seront tirés, et les numéros qui seront tirés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 l'un après l'autre, et le billet qui sera le 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sera tiré dans l'ordre dans lequel il aura été tiré, aura droit à...

Et les cinq autres billets qui seront tirés les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui se trouve respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
3, 1 et 2	1,400
2, 1 et 3	1,200
3, 2 et 1	1,000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir : les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, ou les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>, ou les 2<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>, auront droit à...

Les 153 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup>, ou le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup>, ou le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup>, auront droit à...

Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup>, ou le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup>, ou le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup>, auront droit à...

Les 624 billets, ayant un des numéros tirés, auront droit à...

Les 7800 billets, n'ayant aucun des numéros tirés, auront droit à...

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 10 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, sont reçus chez M. J. B. FAGET, Directeur.

Entier \$4, demi 2 quarts 1. Chaque paquet pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

Boite d'Allemagne.

200 pièces d'Allemagne, 60<sup>e</sup> de. Estampilles, 30 do. Broches, ayant droit au drawback. Vendre par W. & J. MONTGOMERY, No. 46, rue de la Halle, à 10 mai—12

AVIS.—La personne qui a acheté un lot de BOIS DE CAMPECHE, vendu il y a peu de jours par la Corporation, est invité à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116.

COUR DE PAROISSE.—Pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, le 18 Juin 1830, Présent M<sup>re</sup> James Pitot—Amant Désiré Le Baron contre ses créanciers.—La cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de dits créanciers ait lieu en l'étude de M. G. R. Stringer, notaire public, le 5 de Juillet prochain, aux fins mentionnées dans la pétition. Et est de plus décreté que jusqu'à l'époque de cette réunion, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire sont et demeurent suspendues.—Pour copie conforme.

S. BLOSSMAN, 19 juin—13

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:

- 20 Balles tria jaune pour moustiquaire;
- 4 Do. Coutil à la coto;
- 4 Do. Leontine pour pantalons et vestes;
- 12 Do. Tifs de Hennes;
- 20 Do. Laines assorties;
- 1000 Caisnes de...
- 1000 Caisnes de...
- 300 Do. blanc;
- 25 Tergons Vin Blanc, Sauternes et Graves;
- 20 Pipet Eau-de-vie de Cognac;
- 100 Caisnes Liqueurs assorties;
- 100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie;
- 80 Do. Sardines à l'huile et crues;
- 16 Mailles Eau-de-Cologne;
- 12 Caisnes Serres de 4-10 pouces, et autres ferrements;
- 25 Barils Café de St. Jago...

MAGASIN DE... Rue Dumaine, No. 1, près du Marché.

JOHN LONGMIRE à l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitants de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il aura constamment un assortiment d'épicerie, de vins, de liqueurs spiritueuses d'ale, de porter, de cidre, de cigares &c. le tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.

N. B. Il satisfait promptement aux ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnements des familles.

11 mai—11a.

CENT MILLIERS de Cigares, de la Havane, venus par le Chariot, et à vendre à l'Hotel des Étrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c. par 27 Av.—3 RACHE CONSTANT

Est partie marquée de chez la sousignée, depuis trois semaines, une négresse nommée LUCIE. Agée de 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, mesure anglaise, ayant une belle figure, parlant anglais et français. Elle a été vue dans le faubourg St. Marie, il y a quelques jours. Celui qui l'arrêtera est prié de la conduire à sa maîtresse ou à la grole.

18 juin—3 Fsc. PERAULT.

COUR DE DISTRICT.—Jeudi 10 Juin 1830. Thos B. Willard contre ses créanciers. Sur motion de M. A. M. K. Bachman, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable; il est ordonné par le court que les créanciers du dit insolvable et autres intéressés déclarent d'ici à Mercredi 21 du courant, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré le 31 Mai dernier, ne serait pas homologué et confirmé, conformément à la loi.

12 juin—3 JNO. L. LEWIS, Greffier.

AVIS.—La société qui a existé entre les sousignés, sous la raison de BÉAUD & Co., est dissoute par consentement mutuel, depuis le 18 du mois dernier.

Le sousigné annonce qu'il continue le même genre d'affaires, dans le même local, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine.

12 Juin—3 D. ST. VILME.

PARTIS marrons de la demeure du Dr Fortineau, située paroisse St. Charles (rive gauche du fleuve), dans la nuit du 6 au 7 du courant.

Le nègre BEN, âgé de 17 à 18 ans, depuis deux ans dans le pays, parlant anglais et français, ayant une cicatrice aussous de l'œil droit, cheveux clairs, et étant un peu bancal.

Le mulâtre BENDON, âgé d'environ 28 ans, ayant une chevelure bien fournie, et relevée, taille d'environ 5 pieds 2 pouces français, ne parlant qu'anglais; ayant sur les bras diverses figures à la manière du marin, et particulièrement un Christ.

Dix piastres de récompense seront données pour chacun des dits esclaves, à celui qui les conduira à la grole, et en donnera avis à Mr. Arsène Blanc.

9 Juin—5 Nite Orleans, le 31 Mai 1830.

AVIS.—La société verbale qui existait entre Mr. Louis Chauveau et les sousignés pour les affaires de courtage et de commission en cette ville, sous la raison de J. Dufour & Cie, est dissoute depuis le 27 du courant par la mort de Louis Chauveau; les sousignés sont chargés de la liquidation et déclarent que la susdite société de J. Dufour & Cie ne doit rien.

Nite Orleans, le 31 Mai 1830. JEAN DUFOUR, J. P. DESBOIS, 1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

\$10 de récompense. PARTI marron de chez le sousigné, le griffon ou mulâtre foncé, nommé HENRY NOË, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 6 pieds, mesure anglaise, ayant les cheveux comme un indien, parlant anglais et très peu français, ayant l'œil droit malade. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison.

Les capitaines de navires et autres sont priés de ne point donner asyle au dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. C. NAGEL, 17 Juin—4 Rue Toulouse.

COUR DE DISTRICT.—P. B. LARALDE et autres, vs. Pierre Desbois.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Bourne, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le Jeudi 29 Juillet, à une heure de l'après-midi, un LOT DE TERRE situé dans le faubourg St. Marie, mesurant 120 pieds de longueur, à la rue de la nouvelle levée, entre les rues Julie et St. Joseph, sur 114 pieds de profondeur, de la rue de la Levee à la rue Tchoupitoulas, et 112 pieds 11 pouces sur la rue Tchoupitoulas, ainsi dans le dit procès.

26 juin G. W. MORGAN, Greffier.

ATTENDU que depuis le commencement du procès ci-dessus mentionné, et par un acte passé devant Mr. Felix de Armas, notaire public, le 31 Mai 1830, le Lot de terre ci-dessus décrit, qui était hypothéqué aux demandeurs en la plus grande partie d'icelui, a été vendu par Mr. Pierre Desbois, par acte notarié, de son vivant, à M<sup>re</sup> Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, qui, par ce même acte, ont contracté l'engagement formel et positif de payer et satisfaire le jugement qui pourrait être rendu dans le dit procès, jugement qui depuis a été rendu en faveur des demandeurs par la Cour Suprême de cet État.

Et attendu que les dits sieurs Saml. Hermann père, et Samuel Hermann fils, manquent de remplir leur dit engagement; et que les demandeurs ont requis le séquestre de la terre en trois portions marquées A, B et C, telle qu'elle a été vendue aux dits sieurs Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, par l'acte notarié ci-dessus rappelé, et telle que la terre est divisée sur un plan qui en a été fait, le même jour 31 Mai 1830, par Mr. Joseph Filig, voyer de la ville, Portogal, du quel plan est annexé à l'acte notarié susdit.

Une copie de ce plan est affichée au café de la Bourse d'Hevlett, où elle sera laissée jusqu'au jour de la vente, laquelle suivant les directions des demandeurs, se fera dans l'ordre suivant :

1<sup>o</sup> La portion désignée par la lettre A, formant encoignure des rues St. Joseph et Lafayette, ayant, mesure américaine, 135 pieds et 1 pouce de face à la rue St. Joseph; 112 pieds de face à la rue Lafayette, séparée de la propriété de Mr. Daniel T. Walden par une ligne de 112 pieds 11 pouces, parallèle à la rue de la nouvelle Levee, et dans le fond par une ligne de 150 pieds parallèle à la rue St. Joseph. La portion B formant aussi encoignure aux rues St. Joseph et Lafayette et faisant face à la portion A; ayant même mesure, 106 pieds 11 pouces de face à la rue St. Joseph; 112 pieds de face à la rue Lafayette, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 112 pieds 11 pouces parallèle à la rue de la nouvelle Levee, et dans le fond par une ligne de 111 pieds 11 pouces parallèle à la rue St. Joseph.

La portion C formant encoignure des rues St. Joseph et Tchoupitoulas, ayant, même mesure, 100 pieds de face à la rue St. Joseph, et 55 pieds 6 pouces de face à la rue des Tchoupitoulas, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 55 pieds et 6 pouces parallèle à la rue Tchoupitoulas et par une autre ligne de 100 pieds parallèle à la rue St. Joseph.

L. MOREAU, D. SEGHERS, Avocats de P. Laralde et de C. Laralde, les demandeurs dans le procès ci-dessus mentionné.

26 juin—3

LES sousignés ont l'honneur de présenter Messieurs les habitants et négocians de cet État, qu'ils ont formé une nouvelle société à dater de ce jour, pour les affaires de courtage, de change et la commission en générale, sous la raison de Jean Dufour & Desbois; ils espèrent que par le zèle et l'activité qu'ils mettront à remplir les ordres qu'ils recevront, ils pourront satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Nite Orleans, le 1<sup>er</sup> Juin 1830. JEAN DUFOUR, J. P. DESBOIS, 1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

À Vendre. Une superbe Barouche faite à Philadelphie, s'adresser rue Royale, No. 280, dans la cour.

17 juin—2 D. ST. VILME, Rue St. Pierre, numéro 127. (Entre Dauphine et Bourbon)

IENT constamment de la BIÈRE PORTER et ALE, de Philadelphie, en boucades, barils et bouteilles; ainsi que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses.

13 avril—11a.

AVIS.—Mr. B. MONTREUIL ayant été nommé agent du collège de Ste. Marie, Barrens, Perry County, Missouri, les parens qui doivent pour la pension et les comptes des enfans qui sont dans le dit collège, sont priés de payer entre ses mains, et ceux qui désireraient avoir des renseignements sur cet établissement, de s'adresser également à lui.

Les personnes qui doivent ou qui pourraient devoir à cet établissement, et qui résident à la campagne, sont invitées à faire connaître leur chargé d'affaires à la Nite-Orléans, afin que Mr. Montreuil s'adresse à eux.

21 Juin—6, 2ps. J. M. ODIN, Président.

AVIS.—AUGUSTIN JENFREAU, raffineur de son état et sucrier, établi au faubourg Marigny, rue de la Levee, propose à Messrs. les habitants qui voudraient avoir des sujets sucriers, de prendre des apprentis qui promettront en état de faire la roulaion et cuire les fonds de sucriers, même avant que leur temps soit fini; ils apprendront non seulement les connaissances de sucrier, mais des procédés de raffinerie propres à neutraliser l'acide en cas que les cannes se trouveraient variées, (tels que ceux que j'emploie) chez Mr. Biévenu et autres, l'année que les cannes seront grillées.

Le sieur JENFREAU désirerait trouver une personne établie dans le commerce, qui voudrait s'associer; elle se chargerait de l'achat des sucres, fonds de citrène, &c. ainsi que de la vente.

30 Juin—21, 2ps.



## Panacée de Swain

Pour la cure des Symples, de la Syphilitique, des Rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, tant par l'usage qu'on en a fait dans les hôpitaux que dans les autres particuliers. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des vices chroniques du système sanguin, et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les anémies, le scorbut, et tous les maux qui résultent de l'usage immodéré du mercure, &c. Des expériences répétées ont prouvé que c'était au printemps et à l'automne, un préservatif précieux, pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspeptiques comme pour les maladies intérieures des organes, produisait les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament ont voulu l'appropriation et les louanges d'une foule de personnes qui ont fait usage, ainsi que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute réputation et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations dérivées par ces personnes :

CERTIFICATS. Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de clinique à Alms House, à l'Infirmière, &c. &c.

J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swain, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je s'abstiens de pointer à reconnaître ce qui est un remède d'un prix inestimable.

17 Février 1833. W. GIBSON, M. D.

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hôpital d'York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swain, tant dans les hôpitaux que dans les traitements particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.

New-York, 1<sup>er</sup> Mai 1834. VALENTIN MOTT, M. D.

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hôpital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swain sur R. C. Trémaine, et d'après les témoignages authentiques de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824. THOMAS PARKE, M. D.

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots: "Swain's Panacée—Phila.", fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIN, Propriétaire. Philadelphie.

On trouvera toujours chez les sousignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS. Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levee, No. 24. 5 avril—5m

GUILLAUME à l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeuner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins.

4 mai—30f. FROMAGE DE GOSHEN. EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le sousigné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN, 28 mai. Rue Royale No. 115.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:

- 40 litres vinaigre blanc 1<sup>er</sup> qual.
- 7 caisses fraises à l'eau de vin
- de liqueurs superbes,
- D'importations américaines,
- le meilleur vin de Bordeaux,
- le meilleur vin de Cognac,
- 70 barils de blanchis, &c. &c. &c.
- 600 caisses vin rouge et blanc,
- 25 caisses de liqueurs assorties,
- 10 do. de liqueurs pour moustiquaire,
- 3 do. de couteaux,
- 10 do. de couteaux,
- 15 do. de couteaux,
- 4 do. de couteaux,
- 4 do. de couteaux,

2 Juin—12

## Drogues et Médicines

EN Gros et en Détail. Les sousignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MÉDICINS Français, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

F. C. BOURCIEU & Co. Rue des Théopitoulas, No. 75.

N. B.—On trouve toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes sortes, et de différents espèces, pour les habitans, les militaires et les marins. Ils se chargent aussi de s'occuper de la préparation de la plus grande partie de la pharmacopée.

MONTRE VOIE. Il y a de nos jours de faux montres, il y a de nos jours, une montre anglaise, en argent et à double hélice, numérotée 18000, fabriquée par Christian & Dubbin, à ce qu'on peut en être sûr. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'imprimerie de cette feuille. 15 mai—6

À VENDRE. Un TERRAIN situé au faubourg Leconte, encoignure des rues Erat et Fritande, sur lequel il y a une maison neuve en bois, de 54 pieds de long, sur 24 de large; composée de quatre chambres dont deux avec cheminées, galerie devant et un cabinet à chaque extrémité, dans le cas où l'on voudrait en faire un magasin, un fourneau et un puits dont l'eau est bonne à boire, et dans le cas où l'on voudrait en faire un magasin, un fourneau et un puits dont l'eau est bonne à boire, et dans le cas où l'on voudrait en faire un magasin, un fourneau et un puits dont l'eau est bonne à boire.

Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 21 Juin prochain, elle sera adjugée par la Cour, au profit de M<sup>re</sup> T. M. O'ry, notaire public. Le dit terrain a 60 pieds de face sur 120 de profondeur. S'adresser pour les conditions au propriétaire qui y réside. 21 mai—1m.

CHAUSSURES DU NORD. Les sousignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1<sup>re</sup> qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

2 Juin J. G. ARAIZA & Co.

COUR DE PAROISSE, pour la Ville et Paroisse de la Nite-Orléans, 8 Juin 1830.—Présent l'hon. James Pitot—Salomon Audier contre ses créanciers.—Il est ordonné par la Cour que la cession des propriétés du pétitionnaire soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Y. Lewis, Eqr., notaire public, le 21 de Juin courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire. Jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce que dessus. THOS. S. KENNEDY, Greffier. 9 Juin—12

ACADEMIE D'ESCRIME. Le Sieur ANTOINE GENTIL, ancien Professeur et Académicien d'escrime, 70 C<sup>o</sup> de la paroisse de St. Cyr à Versailles, à l'honneur de prévenir les amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'escrime, rue Toulouse No. 100, et que tous les Dimanches il y aura des assauts d'armes, pour les élèves et amateurs. Entrée gratis. 4 Juin—6

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le Dr. HALPHEN a transporté sa demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 juin—6

HENRI THOUSAND Havana cigars, received by the Chariot and for sale at the Hotel des Etangers, in boxes, quarter boxes &c. Ap 27—3 RACHE CONSTANT

DEMANDE D'UN OUVRIER. ON désire trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à piler le riz. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 mai—4

H. PARIZOT, Luthier et Facteur de Factes-piano, rue d'Orléans, No. 23.—Continue comme par le passé, à se charger de la réparation d'instrumentes de musique. Il accorde aussi les pianos soit par abonnement, soit à tant par fois. Il se chargera également de tous les habitans, toutes les fois que l'on aura besoin de ses services. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son zèle et son exactitude à les satisfaire. 12 juin—15